



Rapport de gestion

Caisse de compensation
du canton du Valais

2015



Caisse de compensation
Ausgleichskasse

Editeur

Caisse de compensation
du canton du Valais
Av. Pratifori 22
1950 Sion
<http://www.avvs.ch>

Graphisme

Anditis, Communication visuelle
<http://www.anditis.ch>

Impression

Imprimerie Mengis, Viège

Photographies

Shutterstock Inc. © 2016

Publication

Mai 2016

Sommaire

Avant-propos	04
Caisse de compensation AVS	09
Affiliation et cotisations	09
Affiliation	09
Cotisations	10
Prestations AVS/AI/APG	11
Rentes AVS/AI	11
Allocations pour impotents AVS/AI	12
Indemnités journalières AI	13
Allocations pour perte de gain et de maternité	13
Prestations complémentaires AVS/AI	14
Allocations familiales	16
Fonds pour la famille	18
Fonds de surcompensation	19
Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie	20
Recours contre le tiers responsable	21
Comptabilité	23
Tâches fédérales	23
Tâches cantonales	23
Caisse de compensation du canton du Valais	24
Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf	25
Révision	26
Remerciements	27

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

La Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) est un acteur important de la politique sociale de notre canton. La rédaction du rapport annuel nous permet de présenter les prestations que nous fournissons.

Notre Stratégie et nos valeurs

- l'accueil et le service clients
- la conduite et l'organisation
- les ressources humaines.

Cette stratégie s'appuie sur les valeurs fondamentales de l'entreprise que tout le personnel de la Caisse doit respecter :

- fiabilité et efficacité
- crédibilité et neutralité
- service à la clientèle de proximité et de qualité.

Projets

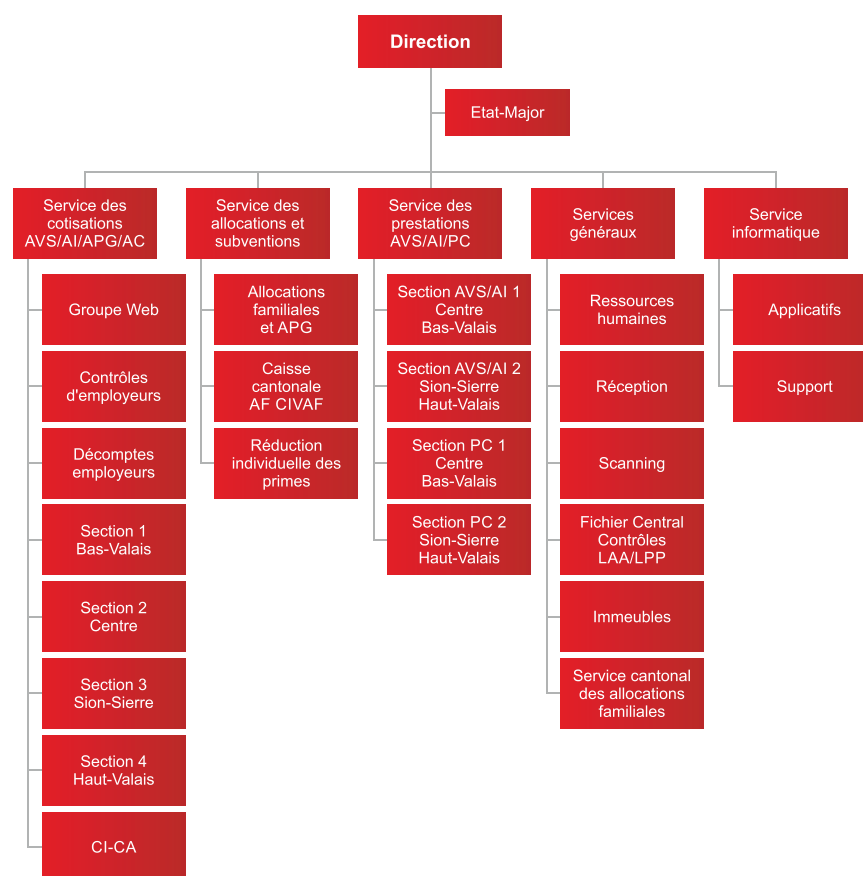
Parmi les différents projets en cours, 3 groupes ont achevé leur travail en 2015.

Projets	Descriptifs
Réduction de prime CM	Refonte de l'application de gestion Mise en place d'un outil BI de simulation
GED cotisations	Mise en place de la GED pour le Service des cotisations
Système de contrôle interne	Mise en place d'un outil de système de contrôle interne permettant de décrire l'organisation, les risques et les procédures.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les membres des groupes qui se sont engagés avec conviction et compétence dans tous les projets, afin d'améliorer le fonctionnement de notre Institution.

Toutes les activités diverses et nouvelles en faveur de nos assurés et affiliés n'auraient pas pu être réalisées sans la collaboration des cadres, du personnel et des agences locales AVS à qui vont nos remerciements.

Organigramme



Au cours des pages suivantes, vous allez découvrir les informations concernant les tâches gérées par la Caisse de compensation du canton du Valais ainsi que les aspects financiers qui s'y rattachent. Des renseignements supplémentaires sur la Caisse de compensation figurent sur le site internet www.avv.vv.ch ou peuvent être demandés auprès de la direction.

Je vous remercie pour la confiance témoignée et m'efforcerais de mettre aussi pour 2016 toutes les forces disponibles de la Caisse de compensation au service de la population et des entreprises du canton.



Bernard Vogel, directeur

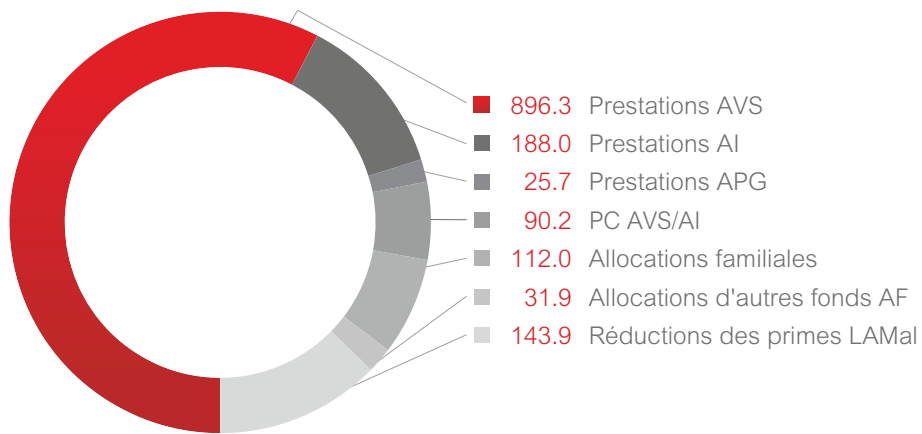
47'481
affiliés



La CCCVS en chiffres et en un coup d'œil

	2015	2014	2013	2012	2011
Ressources humaines					
- Nombre de postes	136,3	136,8	134,0	133,0	127,0
- Nombres de collaborateurs	160	164	153	149	143
Flux financiers en millions de CHF					
- Prestations AVS	896,3	873,4	846,6	812,8	790,5
- Prestations AI	188,0	184,2	183,9	186,9	187,9
- Prestations APG	25,7	25,2	25,1	23,7	23,8
- Prestations complémentaires					
AVS/AI	90,2	89,2	87,8	84,1	79,9
- Allocations familiales	112,0	111,2	109,7	107,6	109,9
- Allocations d'autres Fonds AF	31,9	30,2	29,4	29,0	29,5
- Réductions de primes LAMal	143,9	168,9	185,9	179,9	175,2
Total prestations, allocations	1 488,0	1 482,3	1 468,4	1 424,0	1 396,7
et subventions					
- Cotisations AVS/AI/APG/AC	575,7	574,9	563,1	565,6	596,1
- Cotisations pour les	123,9	127,8	125,8	118,5	126,9
allocations familiales					
- Cotisations à d'autres fonds	32,7	31,2	29,6	30,0	29,0
Total cotisations	732,3	733,9	718,5	714,1	752,0
Flux financier total	2 220,3	2 216,2	2 186,9	2 138,1	2 148,7
Clientèle					
- Membres de la Caisse AVS	47 481	46 513	48 063	45 783	46 033
- Membres de la Caisse	21 738	20 741	19 964	11 513	12 511
cantonale Civaf					
- Rentiers AVS/AI	51 258	50 001	49 347	47 724	46 964
- Bénéficiaires PC AVS/AI	8 608	8 122	8 138	7 614	7 182
- Enfants avec AF	27 144	26 334	26 257	25 335	24 786
- Familles avec allocations	10 705	11 019	10 613	10 100	9 881
de ménage					
- Bénéficiaires de la réduction	64 956	84 354	89 087	87 870	88 641
de primes AMal					

Répartition du flux des prestations 2015 de 1'448.0 mios de CHF



Caisse de compensation AVS

La Caisse de compensation du canton du Valais (CCCVS) est un établissement autonome de droit public, créé en vertu de la loi fédérale sur l'AVS pour les tâches suivantes :

- affiliation des cotisants : employeurs, indépendants et personnes sans activité lucrative
- encaissement des cotisations
- versement des rentes et autres prestations.

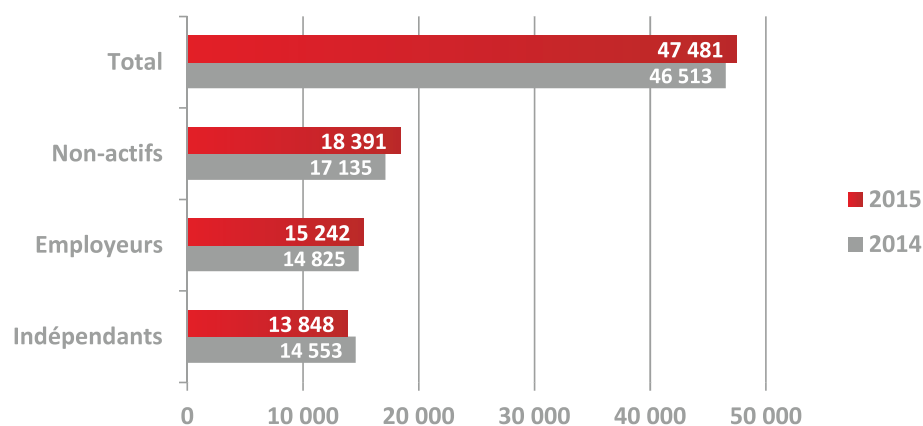
Au fil du temps, la CCCVS est devenue un centre de compétences en matière d'assurances sociales pour le canton du Valais.

Affiliation et cotisations

Affiliation

Une des tâches de la CCCVS est de contrôler que toutes les personnes physiques et juridiques qui doivent cotiser à l'AVS dans le canton du Valais, soient bien membres d'une caisse de compensation AVS et, si tel n'est pas le cas, de les affilier.

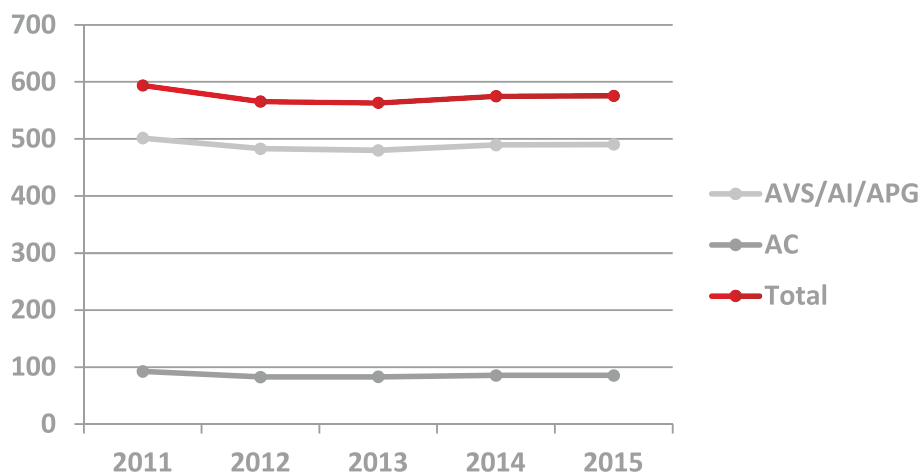
Nombre de membres au 31 décembre



Cotisations

En 2015, la Caisse de compensation a encaissé pour CHF 575'661'403.- (+0.1%) de cotisations pour l'AVS, l'AI, les APG et l'assurance-chômage.

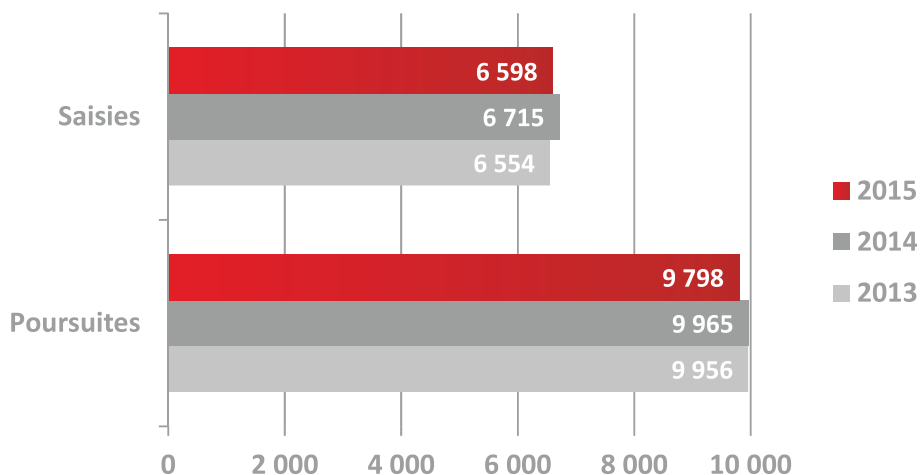
Cotisations en mios de CHF



Les salaires, les revenus des indépendants et les cotisations des personnes sans activité lucrative transformées en revenus sont inscrits dans les comptes individuels des assurés. En 2015, les revenus inscrits se sont élevés à CHF 4'868'577'896.- (+0.5%).

L'encaissement des cotisations requiert beaucoup d'efforts, en particulier lorsque la conjoncture économique est difficile. En 2015 les montants en poursuite se sont élevés à CHF 19'555'291.- (+2.6%) et les montants saisis à CHF 12'301'025.- (-1.8%). Le nombre de poursuites et de saisies ont diminué de 1.7%.

Nombre de saisies et de poursuites



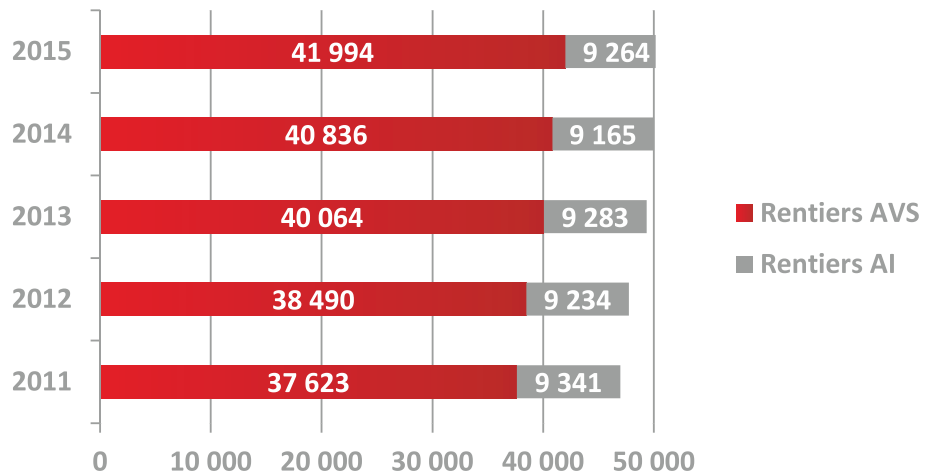
Prestations AVS/AI/APG

Les prestations pécuniaires de l'AVS, de l'AI et des APG, calculées et versées par la Caisse de compensation se sont élevées à CHF 1'109'825'698- (+ 2.5%).

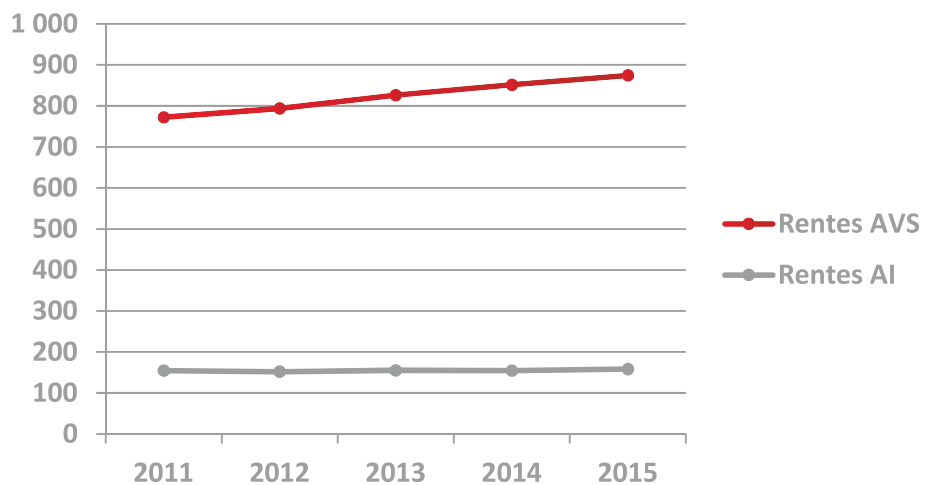
Rentes AVS/AI

Les rentes AVS et AI sont calculées sur la base des revenus inscrits sur les comptes individuels et des années de cotisations. Le nombre de rentiers AVS est en augmentation à cause du vieillissement de la population, tandis que le nombre de rentiers AI s'est stabilisé après les baisses observées ces dernières années suite aux révisions 5 et 6a. En 2015, les rentes AVS/AI versées se sont élevées à CHF 1'032'624'370.- (+2.6 %).

Nombre de rentiers AVS/AI



Total des rentes AVS/AI en mios de CHF



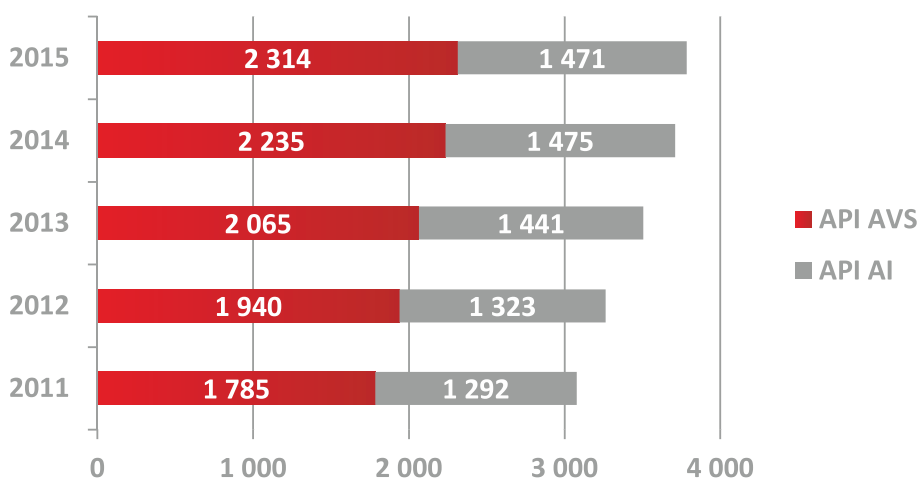
Allocations pour impotents AVS/AI

Une personne est considérée comme impotente lorsqu'elle a besoin d'une aide régulière d'autrui pour les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, ...) et que son état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle. L'évaluation est réalisée par les offices AI et les caisses de compensation versent les allocations en fonction de la gravité, du lieu de vie et du type d'assurance sociale. Les montants mensuels 2015 des allocations pour impotents étaient les suivants :

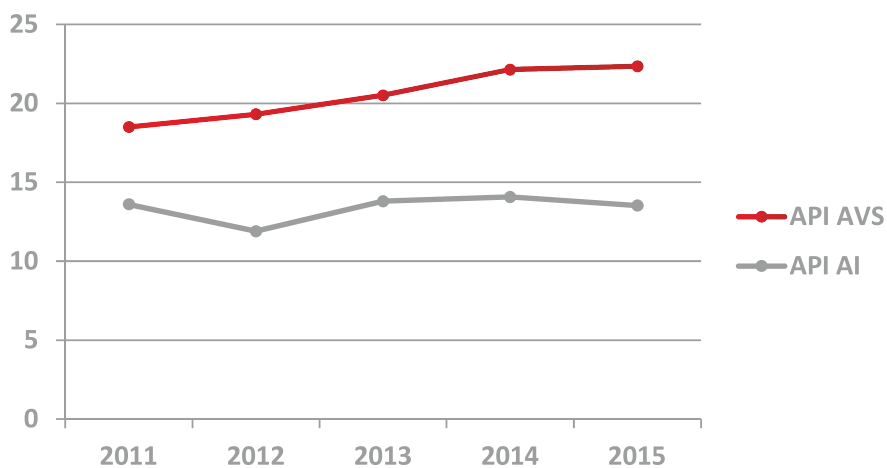
Degré	AVS domicile	AVS EMS	AI domicile	AI institutions
Faible	235.00	-	470.00	118.00
Moyen	588.00	588.00	1 175.00	294.00
Grave	940.00	940.00	1 880.00	470.00

En 2015, les allocations pour impotents (API) de l'AVS/AI versées se sont élevées à CHF 35'872'810.-.

Nombre d'API AVS/AI



Total des API AVS/AI en mios de CHF





51'258
rentiers
AVS/AI

Indemnités journalières AI

L'indemnité journalière est versée lorsque l'assuré est mis au bénéfice de mesures de réadaptation et correspond à 80 % du dernier revenu de l'activité lucrative avant la survenance de l'atteinte à la santé.

En 2015, des indemnités journalières pour CHF 15'588'382.- (+10.9%) ont été payées à des assurés en réadaptation. Au 31 décembre 2015, 394 assurés recevaient des indemnités journalières AI.

Allocations pour perte de gain et de maternité

L'allocation pour perte de gain est versée aux personnes qui servent dans l'armée suisse, la protection civile et la Croix-Rouge, accomplissent un service civil, participent à des cours Jeunesse+Sport ou participent au cours pour moniteurs de jeunes tireurs.

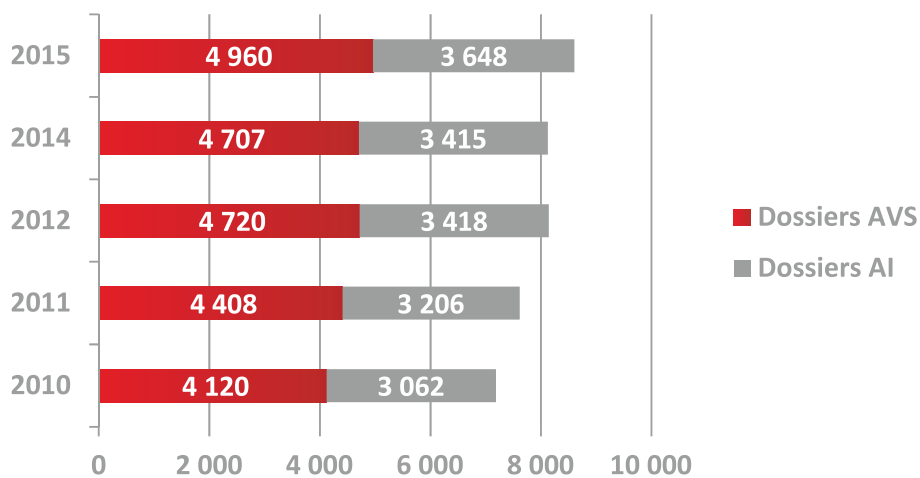
L'allocation de maternité est versée pendant 14 semaines à toute femme considérée comme active au moment de la naissance de l'enfant. En 2015, 10'118 personnes ont touché des APG dont 1'347 des allocations de maternité pour CHF 25'740'136.- (+2.0%).

Prestations complémentaires AVS/AI

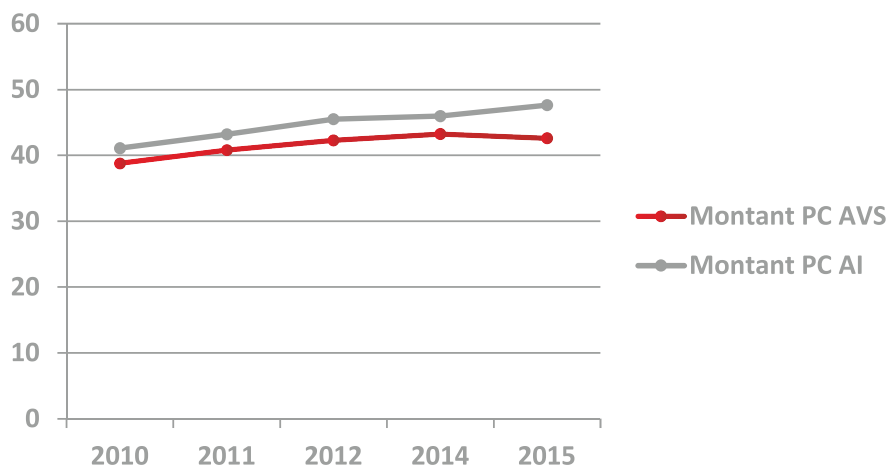
Les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI viennent en aide lorsque les rentes et autres revenus ne permettent pas de couvrir les besoins vitaux. Elles se composent de la prestation complémentaire annuelle, versée mensuellement et du remboursement des frais de maladie et d'invalidité.

En 2015, CHF 90'222'290.- (+1.1%) ont été payés aux bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI.

Nombre de dossiers AVS/AI

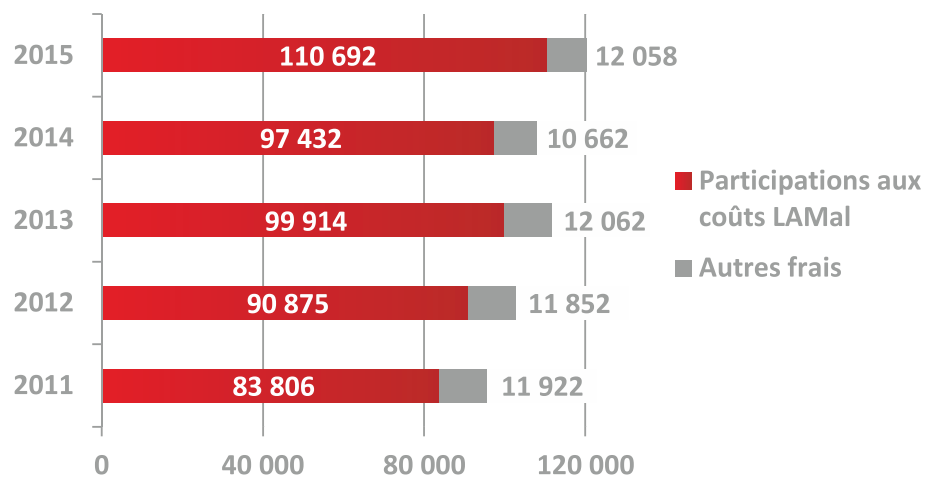


Total des PC AVS/AI en mios de CHF

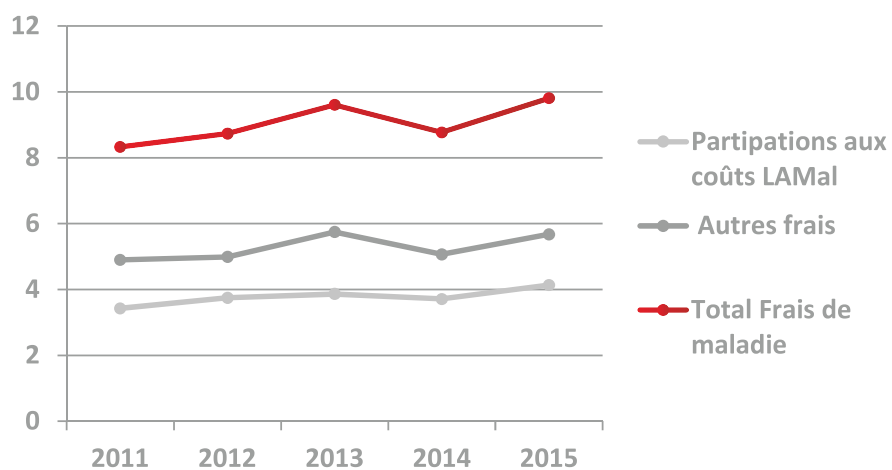


En 2015, 122'750 factures de frais de maladie et d'invalidité ont été analysées et les montants remboursés se sont élevés à CHF 9'809'892.- (+11.8%). Cette variation est due au rattrapage dans le traitement des dossiers.

Nombre de factures analysées



Total des frais de maladie en mios de CHF



Allocations familiales

Les allocations familiales sont des contributions versées aux parents pour les aider à assumer l'entretien de leurs enfants. Elles comprennent dans le canton du Valais :

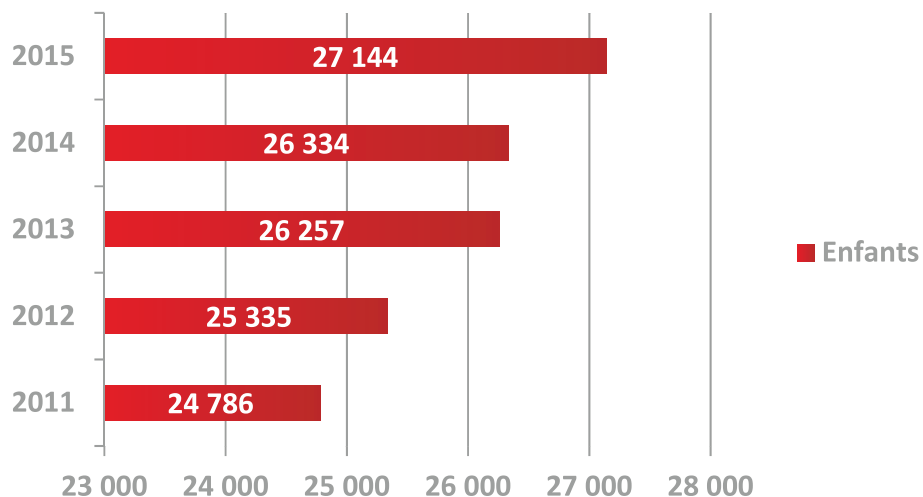
- l'allocation pour enfant de CHF 275.- par mois jusqu'à 16 ans
- l'allocation de formation professionnelle de CHF 425.- par mois jusqu'à 25 ans
- le supplément à partir du 3e enfant de CHF 100.- par mois
- l'allocation de naissance ou d'adoption de CHF 2'000.- par enfant, CHF 3'000.- en cas de naissance ou d'adoption multiple.

La Caisse de compensation du canton du Valais gère les allocations familiales pour 4 catégories d'allocataires :

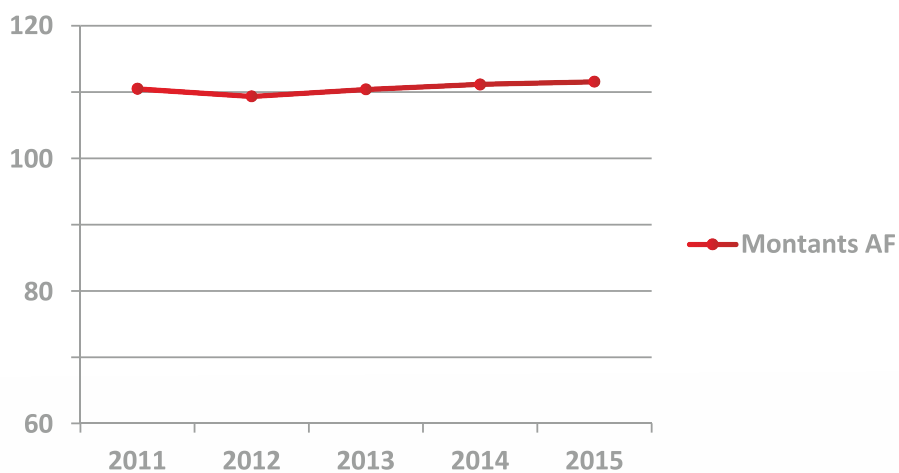
Catégories	Régime	Nombre d'enfants	Montants des allocations
Salariés et indépendants non agricoles	Cantonal	23 295	101 657 715
Personnes sans activité lucrative	Cantonal	453	2 733 869
Salariés agricoles	Fédéral	2 934	4 024 815
	Cantonal		866 209
Agriculteurs	Fédéral	462	1 766 250
	Cantonal		910 098
Totaux		27 144	111 958 956



Nombre d'enfants



Total des allocations familiales en mios de CHF



27'144
enfants au
bénéfice d'AF

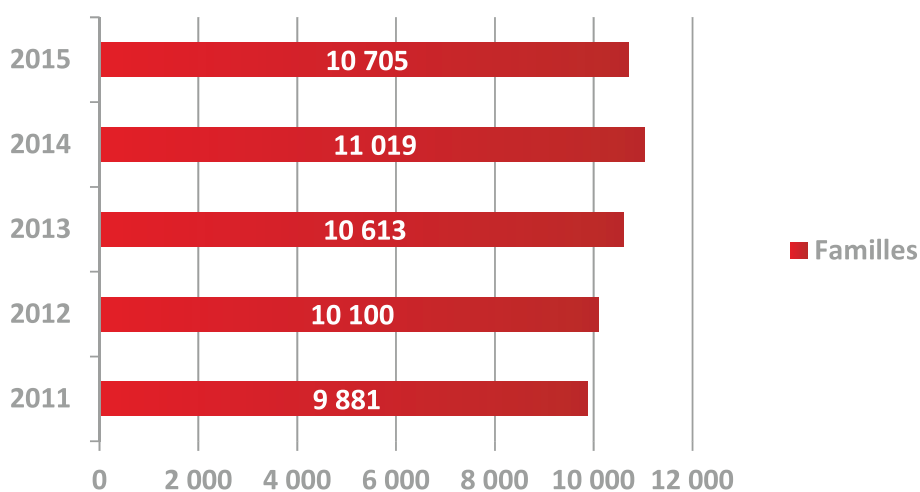
Le nombre de membres salariés et indépendants de la Caisse cantonale Civaf est de 21'738 (+4.8%) et les cotisations se sont élevées à CHF 118'831'635.- (-4.1%).



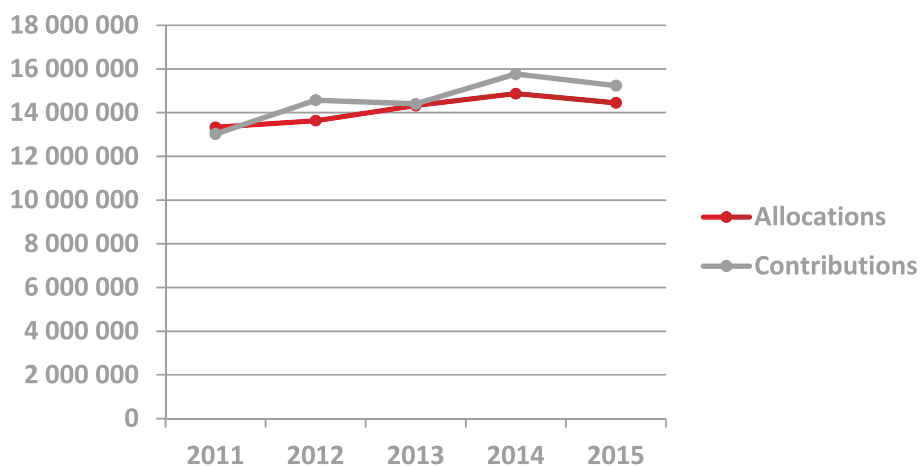
Fonds pour la famille

Dans le cadre de la législation cantonale sur les allocations familiales, le Fonds pour la famille accorde une aide sociale sous la forme d'une allocation de ménage de CHF 1'350.- versée en décembre pour les familles avec enfant(s), avec des revenus modestes et domiciliées en Valais. Le financement provient des caisses d'allocations familiales qui ont prélevé une contribution calculée sur les salaires et les revenus des indépendants de l'année précédente. Pour la première fois, le Conseil d'Etat a décidé d'abaisser le taux de contribution à 0.16% au lieu de 0.17%. En 2015, 10'705 familles ont reçu CHF 14'451'750.- (-2.8%).

Evolution du nombres de familles



Evolution des allocations/contributions en CHF

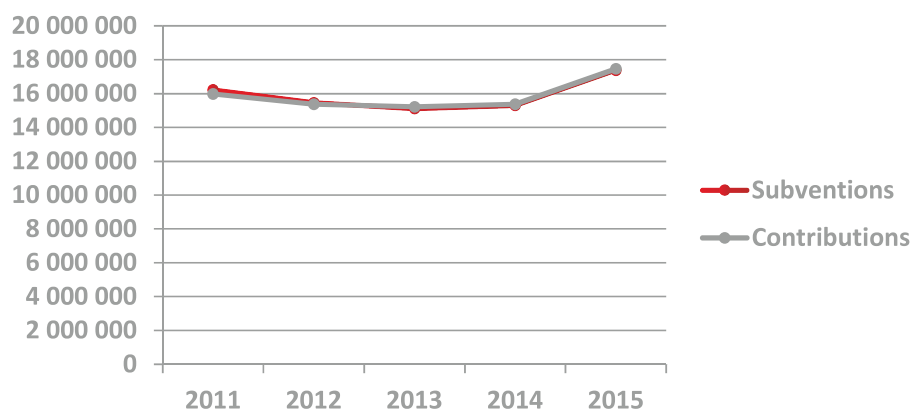


Fonds de surcompensation

En matière d'allocations familiales, le canton du Valais a mis en place un système de surcompensation partielle à 80% des dépenses entre les caisses admises dans le canton. Les caisses avec une bonne structure d'allocataires versent des contributions qui sont redistribuées à celles dont la structure est plus défavorable. Le système prévoit une surcompensation pour les salariés et une surcompensation pour les indépendants (depuis 2013).

En 2015, les contributions encaissées se sont élevées à CHF 17'459'756.- (+13.6%) et les subventions versées à CHF 17'383'462.- (+13.7%).

Evolution des allocations et des contributions en CHF pour salariés

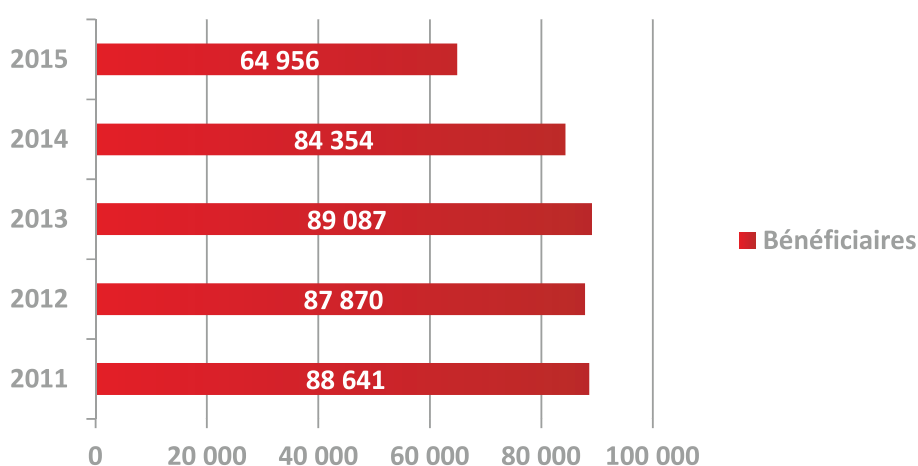


Réduction individuelle des primes d'assurance-maladie

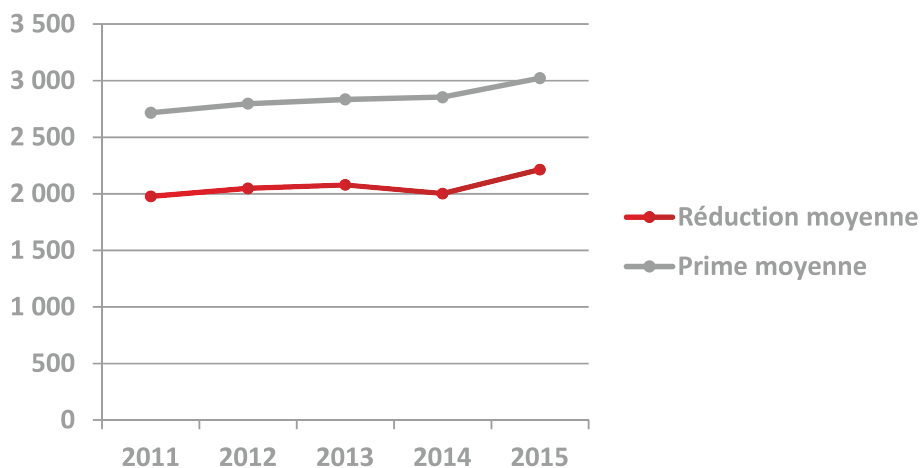
La réduction individuelle des primes d'assurance-maladie aide les personnes avec des revenus modestes à financer leurs primes. Le système automatisé est basé sur les données fiscales les plus récentes.

En 2015, 64'956 personnes, soit le 19.6% de la population résidante, ont bénéficié des réductions de primes pour CHF 143'858'199.- (-14.8%).

Evolution du nombre de bénéficiaires



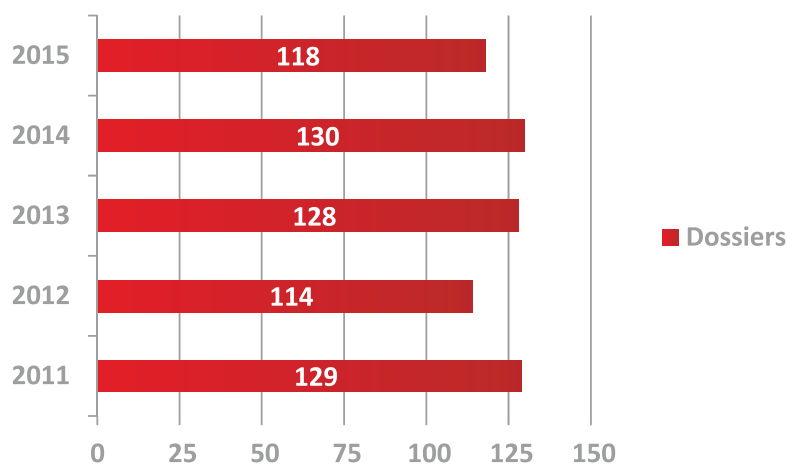
Evolution de la prime et de la réduction moyennes en francs



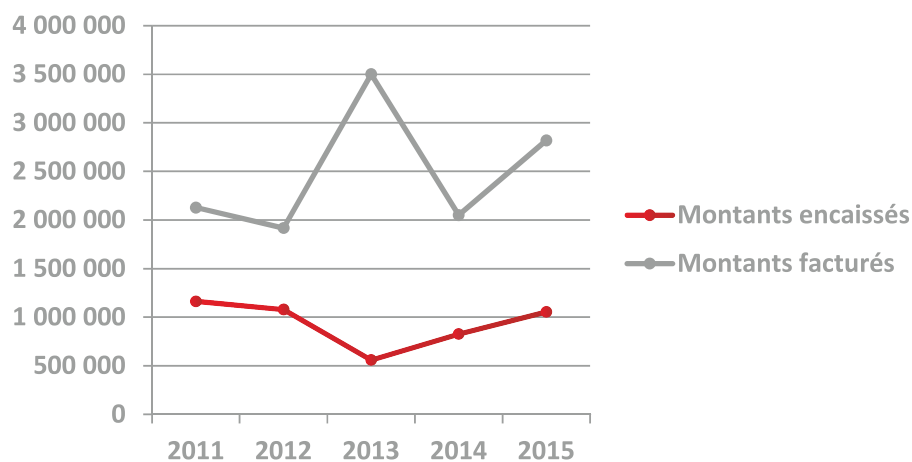
Recours contre le tiers responsable

Conformément à la convention conclue avec l'OFAS, la caisse de compensation exerce le droit de recours de l'AVS/AI contre le tiers responsable dès la survenance du décès ou de l'atteinte à la santé de l'assuré jusqu'à concurrence des prestations légales (rentes de survivants ou d'invalidité et prestations en nature). Depuis le 1er août 2013, la CCCVS traite également les recours du canton de Fribourg. En 2015, nos juristes ont contribué à l'encaissement de CHF 1'054'540.- (+27.6%) de recettes pour financer l'AVS/AI.

Evolution du nombre de dossiers



Evolution des montants facturés/encaissés en CHF





Comptabilité

Tâches fédérales

	2015	2014
Cotisations AVS/AI/APG	490 365 351	489 527 905
Prestations AVS	896 327 060	873 385 507
Prestations AI	210 187 229	206 544 942
Prestations APG	25 741 536	25 240 826
Exploitation AF fédérales agricoles	3 563 417	3 771 913
Cotisations AC	85 296 052	85 348 599
Redistribution taxe CO2	2 843 679	2 144 618
Chiffre d'affaires	1 714 324 324	1 685 964 309

Tâches cantonales

	2015	2014
PC AVS	42 595 707	43 244 313
PC AI	47 628 233	45 963 662
Civaf - allocations	101 657 715	101 178 139
Civaf - contributions	118 831 635	123 926 202
Complément salariés agricoles	866 209	852 577
Allocations familiales aux non-actifs	2 733 869	2 250 330
Fonds pour la famille - allocations	15 374 613	14 875 650
Fonds pour la famille - contributions	14 590 800	15 773 701
Surcompensation AF - subventions	17 459 756	15 290 566
Surcompensation AF - contributions	17 383 462	15 369 231
Caisse cantonale AFI* - allocations	905 879	993 362
Caisse cantonale AFI* - contributions	1 543 543	1 612 176
Réduction individuelle des primes	143 858 199	168 869 330
Chiffre d'affaires	525 429 620	550 199 239

*Allocations familiales pour agriculteurs indépendants

Caisse de compensation du canton du Valais

Compte d'administration

	2015	2014
Produits		
Contributions en faveur de la caisse	10 581 547,87	10 677 000,46
Produits de la fortune	33 890,70	41 102,50
Emoluments	828 995,35	848 581,72
Produits pour prestations de services	4 707 459,80	4 414 510,50
Indemnités pour les frais d'administration	4 892 905,90	4 801 167,65
Produits d'administration divers	4 387,66	663,70
Remboursements	1 302 574,45	1 245 359,55
Dissolution de provisions	263 770,65	276 429,95
Administration de capitaux	345 762,64	718 301,63
Administration d'immeubles	1 297 965,45	762 766,20
	24 259 260,47	23 785 883,86
Charges		
Charges de personnel	16 348 102,20	15 900 416,60
Charges des biens et services	2 858 666,51	2 387 791,91
Frais de locaux	475 502,00	475 502,00
Prestations de service par des tiers	1 162 391,70	1 151 828,50
Intérêts passifs, frais financiers	10 953,00	12 815,05
Amortissements	636 264,10	1 207 882,67
Autres charges d'administration	256,30	-
Remboursements	297 900,00	417 600,00
Constitution de provisions	563 770,65	376 429,95
Administration de capitaux	301 359,97	163 543,50
Administration d'immeubles	1 542 972,40	1 660 412,00
Excédent de recettes	61 121,64	31 661,68
	24 259 260,47	23 785 883,86

Bilan

	2015	2014
Actif		
Actifs circulants	6 547 214,40	5 078 875,89
Placements financiers	10 605 540,62	12 336 356,03
Immobilisés	1 351 509,00	1 502 244,20
Actifs transitoires	396 402,66	119 143,67
	18 900 666,68	19 036 619,79
Passif		
Engagements à court terme	392 168,30	388 907,85
Provisions	8 239 219,75	8 439 554,95
Réserves et report	10 269 278,63	10 208 156,99
	18 900 666,68	19 036 619,79

Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf

Compte d'exploitation

	2015	2014
Produits		
Contributions	118 831 635,47	123 926 202,12
Subvention du Fonds surcompensation	917 417,80	317 028,00
Produits d'administration	159 964,90	132 458,95
Produits des capitaux	43 869,72	237 750,18
Produits des immeubles locatifs	191 295,75	194 006,35
	120 144 183,64	124 807 445,60
Charges		
Allocations familiales	101 657 715,23	101 178 138,51
Contribution au Fonds surcompensation	8 008 897,35	3 221 774,70
Contribution au Fonds pour la famille	5 770 934,00	5 908 745,00
Contribution au Fonds pour la formation	3 606 834,00	3 475 732,00
Charges d'administration	1 927 240,77	1 966 636,79
Excédent de recettes	- 827 437,71	9 056 418,60
	120 144 183,64	124 807 445,60

Bilan

	2015	2014
Actifs		
Actifs circulants	13 734 838,97	35 198 046,56
Placements financiers	27 665 967,71	6 822 813,39
Immobilisés	12 924 905,00	12 924 905,00
Actifs transitoires	3 965,65	3 393,35
	54 329 677,33	54 949 158,30
Passifs		
Engagements à court terme	649 258,77	393 367,52
Provisions	7 164 219,13	7 218 665,49
Passifs transitoires	13 919,85	7 408,00
Réserves et report	46 502 279,58	47 329 717,29
	54 329 677,33	54 949 158,30

Révision

Les contrôles du traitement des dossiers et de la comptabilité sont effectués régulièrement selon les instructions de l'Office fédéral des assurances sociales.

En 2015, les rapports suivants ont été délivrés :

1. Rapport PwC relatif à la révision de clôture de l'exercice 2014 : Caisse de compensation du canton du Valais
2. Rapport PwC relatif à la révision principale de l'exercice 2014 : Caisse de compensation du canton du Valais
3. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2014 : Caisse d'allocations familiales pour les agriculteurs indépendants
4. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2014 : Fonds pour la famille
5. Rapport PwC relatif à la vérification de l'exercice 2014 : Fonds de surcompensation
6. Rapport Fidag relatif à la révision de la Caisse cantonale d'allocations familiales Civaf 2014
7. Rapport de l'Inspection cantonale des finances concernant la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie, année 2014.

Remerciements

Nos remerciements pour cette année écoulée sont adressés à Madame Esther Waeber-Kalbermatten, Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture pour la confiance et pour le soutien qu'elle nous a témoigné et pour son engagement et sa disponibilité.

L'Office fédéral des assurances sociales à Berne et la Centrale de Compensation à Genève nous ont également apporté aides et conseils dans la gestion des tâches fédérales et nous leur en sommes très reconnaissants.

Nous joignons à nos remerciements les cadres, tout le personnel et les agents locaux AVS de la Caisse de compensation du canton du Valais, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

Sion, mai 2016

Caisse de compensation du canton du Valais



Le Directeur : Bernard Vogel

